



Compte rendu du comité technique du jeudi 12 septembre 2013

Informations du Président :

1/ Le DRH, M. Ricard a quitté ses fonctions pour s'occuper de questions relatives à la Sécurité Défense, notamment au niveau des laboratoires pour la protection du patrimoine scientifique.

Le Président ne cache pas que les raisons de ce départ sont liées aux nombreux départs de cadres de la DRH et de la souffrance avérée des personnels notamment au sein d'une sous direction en particulier...

Un nouveau DRH est en cours de recrutement et une nouvelle organisation de la Direction des Ressources Humaines est en train de se mettre en place. Une présentation de la nouvelle organisation sera faite à un prochain CT fin octobre début novembre.

2/ La loi LRU a été votée le 22 juillet 2013. Elle prévoit la création de communauté d'Universités et d'établissements. La Lorraine et l'Alsace ne sont pas concernées du fait de leur fusion originelle ; en revanche, les universités sous statut de PRES sont concernées et vont devoir fusionner. Les PRES-dont celui de l'UL vont disparaître.

La loi prévoit une prise en compte de la parité au niveau des Conseils, notamment lorsqu'ils devront être complétés ou réélus ; elle définit également plusieurs orientations majeure telles que le handicap et la culture entrepreneuriale.

Au niveau des ressources humaines, les campagnes d'emplois resteront les mêmes.

25 décrets d'applications seront pris d'ici janvier 2014 dont un sur la modification du statut des enseignants-chercheurs.

Un élu demande la mise en ligne sur le site de l'UL des textes de loi et des textes réglementaires, pour éviter à tout un chacun une recherche fastidieuse.

Point 1 : Muriel Schlatter de l'UNSA est désignée secrétaire-adjoint de séance.

Point 2 : L'approbation du PV du CT du 3 juin 2013 est reportée, les élus n'ayant reçu le projet de PV que la veille du CT.

Point 3 : Modification du Règlement Intérieur du Collegium technologie

M. Delignon précise que le texte a été co-construit avec les Directeurs d'IUT et de Collegium.

Un point d'achoppement a été levé : le Collegium a accepté de préciser ses prérogatives en matière de classement des dossiers de promotion ; le Collegium coordonne à la demande du chef d'établissement les propositions d'avancement et de promotion de certains enseignants du second degré via une commission qui sera chargée du classement sur les listes avant l'envoi en CAPA ou au National.

Il est rajouté que le président de l'université peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'un point concernant la modification du RI du Collegium.

Pour chaque IUT, un étudiant par IUT et le Président de chaque Conseil d'IUT siègera au Conseil de Collegium.

Ce nouveau RI a été approuvé par le Collegium technologie : Unanimité moins 3 abstentions.

Vote du CT : 4 Contre, 1 Abstention et 5 Pour.

L'UNSA a voté pour cette nouvelle proposition de règlement. Car il précise les points qui avaient soulevé un vote contre au précédent CT (notamment en ce qui concerne des prérogatives de DRH) et correspond dans ces grandes lignes aux autres RI de Collegium. On peut cependant regretter que l'université n'est pas proposé aux Collegium un canevas de RI.

Point 4 : Principe de création d'un institut Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences (ISFATES).

Le Président rappelle que l'ISFATES n'était pas au départ un institut au sens de l'article L713-9. Lors de la création de l'UL, s'est posée la question de savoir quelle devait être sa place dans l'UL.

La convention avec l'Allemagne devant être renouvelée, la définition de son statut s'est avérée nécessaire et celui d'institut s'est imposé.

Un élu UNSA demande quelle sera l'articulation avec le CEPHALOR (centre franco allemand lorrain).

Le Président répond que le CEPHALOR couvre d'autres aspects, notamment la recherche et le développement économique, ainsi que la coordination de l'ensemble des actions franco-allemandes et pas seulement avec la Sarre. Il a surtout un rôle de coordination et d'information.

Un élu UNSA demande des précisions concernant les annexes :

- pour la conférence Binationale où l'on peut lire « Les décisions seront prises à la majorité des voix » sans plus de détails ;
- pour le conseil consultatif le nombre des membres n'est pas précisé.

Le président indique que cette annexe correspond à l'ancien texte et qu'il pourra être rediscuté.

Un élu demande une explication concernant le positionnement de l'ISFATES dans le Collegium Interface qui a des composantes de tailles très variables.

Le président indique que c'est plutôt la nature des composantes qui est très différente. Il faudra rester attentif à son fonctionnement.

VOTE : Unanimité

Point 5 : Principe de fusion des UFR Connaissances de l'Homme, Sciences du Langage et Sciences historiques, géographiques et musicologie.

M. Delignon explique que le projet de fusion originel avait envisagé un UFR bi-sites qui n'a pas été accepté. La proposition retenue par les instances est celle de deux UFR-miroirs.

Actuellement, après le rattachement de certains départements à d'autres UFR, le processus de rationalisation des structures de l'UL conduit au regroupement de certaines UFR de façon à mettre en place ici des UFR miroirs entre Metz et Nancy.

Un élu demande si une étude de l'impact en termes de moyen et de coût a été faite.

Le Président indique que non, mais on n'est que dans la phase d'avis sur le principe. Il indique que le fonctionnement actuel est basé sur une mise en commun des moyens (campus lettre) et que celle-ci devrait perdurer tout au moins dans un premier temps. Le premier impacte sera la diminution du nombre de conseil d'UFR. Le seul fléchage possible actuellement des personnels Biatss concerne les personnels de laboratoire. La réorganisation des services passera de toute façon en CHSCT et CT. Pour ce qui est de l'impact sur le patrimoine, cela passera par une matérialisation de cette UFR mais pas par un découpage salle par salle et la mutualisation continuera.

VOTE : 4 contres-1 abstention et 5 pour.

Après avoir pris note des votes d'UFR et du Collegium et de la remarque concernant l'absence de proposition de statut par l'un des Collegium pour expliquer l'abstention. L'UNSA a voté pour le principe de fusion des 3 UFR et attendant maintenant avec vigilance le passage en CHSCT et CT du statut de cet UFR et de la réorganisation proposée.

Point 6 : Proposition de composition du Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education et de son Conseil d'Orientaion Stratégique

L'UL a obtenu 5 années d'accréditation pour la délivrance du MASTER, ce qui n'est pas le cas pour toutes les Universités. Le MASTER MEEF est donc créé au 1^{er} septembre par le décret du 28/08/2013. Il reste à obtenir la validation des 2 Conseils. L'administrateur nommé par la rectrice est Mr Schneider.

Un élu fait remarquer que l'équilibre entre 1^{er} et 2^{sd} degré n'est qu'apparent. Le 1^{er} degré sera certainement largement majoritaire.

Le président indique qu'il en est conscient, mais qu'il faut respecter les textes. Il pense que les représentants de ALL, SHS et STS seront certainement des enseignants du 2^{sd} degrés ce qui pourrait rééquilibrer le conseil.

Un élu fait remarquer qu'il n'y a pas de représentant de DEG au conseil de l'ESPE.

Le Président répond qu'un arbitrage a été fait. Les domaines STS, SHS ET LL ont été préférés car ils sont apparus comme étant les plus concernés. Mais ce point sera examiné.

Un élu UNSA demande pourquoi il n'y a pas d'étudiant dans le Conseil d'Orientation et pourquoi c'est le premier Vice Président qui siège au conseil de l'école et non le président?

Le Président répond que la liste est arrêtée par le recteur, mais que la question peut être posée. Il ne figure dans aucun conseil d'école de l'UL car ce n'est pas sa place; son rôle est de présider ou de participer aux Conseils spécifiquement UL -sauf les restraints.

VOTE : 1 Pour et 9 refus de vote.

Par principe, l'UNSA a refusé de voter ce point car l'envoi des documents beaucoup trop tardif (la veille) ne permet pas de travailler efficacement.

Point 7 Tableau des transformations d'emploi BIATSS suite aux listes d'aptitude ITRF et AENES

L'ensemble des personnels promus par liste d'aptitude représente un effort financier de 189 000€ pour l'UL.

Si les ITRF restent sur leur poste de travail, car il est possible d'apprécier l'évolution de leur poste dans le temps. Pour les AENES, le Rectorat impose encore une mobilité au niveau géographique ou fonctionnel (changement de poste et de service). Mais un accord entre le Rectorat et l'UL permet cette année de maintenir ces personnels à l'université, car la taille de la structure permet une mobilité interne. Sur les 4 promus de l'AENES, 3 resteront sur leur poste cette année pour des raisons de nécessité de service et en attendant une prochaine réorganisation.

Un élu UNSA intervient pour signaler le manque de transparence cette année de la campagne de liste d'aptitude de l'AENES. Les personnels n'ont pas été avertis de cette possibilité de maintien et certains ont renoncé à se présenter de crainte d'être envoyés à l'autre bout de l'académie. Cela pose aussi un problème par rapport aux collègues hors UL qui eux sont soumis à cette mobilité forcée. Une position claire doit être communiquée à tous les personnels concernés.

Le DGS indique qu'une discussion est en cours avec le rectorat pour qu'il soit indiqué dans le dossier de promotion : mobilité dans l'UL.

Le Président explique qu'il n'y a pas systématiquement de poste en interne vacant correspondant au profil des promus.

L'élue UNSA rétorque que pour l'AENES, corps généraliste à vocation interministérielle, il ne faut pas raisonner en termes de compétences acquises mais de formation à assurer le cas échéants.

Pour l'ITRF, un élu UNSA précise que les CAP nationales ayant actées ces promotions, il ne comprend pas qu'on demande un avis car les élus CT ne peuvent pas aller à l'encontre d'une décision nationale.

Le DGS précise que l'on ne demande pas l'avis du CT sur la promotion mais sur la manière de la budgétiser.

Le président indique que le seul moyen pour limiter le nombre promotion ne pourrait ce faire qu'en amont, en limitant le nombre de dossiers remontés par la CPE. Mais qu'il ne le souhaite pas de toute façon.

VOTE : 4 abstentions et 6 pour.

Après cette précisions, que l'avis n'est donné que sur les moyens utilisés par l'Université pour effectuer les promotions, l'UNSA a voté pour dans l'intérêt des collègues promus.

Point 8 : Dates de fermeture de l'établissement en 2013/2014- information

Ces dates servent de référence à l'UL. Il peut y avoir modulation et dérogations mais cela doit passer par les conseils. C'est le cas par exemple pour le numérique ou l'animalerie.

Le DGS indique que ces dates de fermeture devaient être programmées dans Agatte. En ce qui concerne le 26 décembre qui tombe dans une période de fermeture de l'établissement cela a posé un problème aux informaticiens. C'est pourquoi, les personnels devront poser un jour de congés ou une absence concordat (qui doit être créée dans Agatte).

Des dérogations sont remontées notamment pour le travail isolé.

Une élue UNSA fait remarquer que les jours de fermeture se montent à 17 cette année.

Le Président répond que ce nombre de jour est variable et non limité par un texte réglementaire. Le DGS indique que les services seront vigilants à ce qu'il n'y ait pas d'abus (barre des 30 jours).

Un élu regrette qu'il n'y ait pas eu une explication préalable donnée aux personnels.

Point 9 : Prime pour les lauréats de projets ERC (European Research Council)

Ces primes sont attribuées à quelques scientifiques à titre individuel (3 ou 4 à l'UL) ayant répondu à des appels d'offres comprenant le versement de ces primes ERC. La proposition est faite de les aligner sur les montants de la PES (Prime d'Excellence Scientifique) ou des primes de l'IUF (Institut Universitaire de France), selon le profil du collègue concerné (junior ou senior).

Le Vote est reporté par le président au prochain CT, car il y allait y avoir un refus de vote en raison de l'arrivée tardif du document.

Point 10 : Restructuration de la DRH

Suite au départ du DRH, le poste est ouvert à recrutement sur un des 6 emplois d'administrateurs que le ministère alloue à l'UL.

Il est apparu que la Sous Direction de la gestion administrative et financière était trop importante et trop difficile à gérer. Elle va être scindée en 2 pôles : 1 pôle enseignants et 1 pôle BIATSS. Son organisation interne sera rendue plus lisible pour les pôles et les composantes qui peinaient à dénicher leur interlocuteur dans l'ancienne structure.

Une réunion de concertation RH-CT-CHSCT va être programmée pour pouvoir assurer un meilleur accompagnement des personnels, plus individualisé.

L'UNSA prend note de l'information à minima donnée aux élus du CT.

Point 11 : Suivi des propositions et avis du CT précédent

RAS

Point 12 : Questions diverses

-Choix du règlement de gestion des contractuels

Les personnels concernés recevront pour le mercredi 18 un courrier individuel leur proposant un rendez-vous avec un gestionnaire, sur Metz ou sur Nancy, pour étudier leur situation personnelle et les aider à faire leur choix.

Le droit d'option pourra être prolongé après la date limitée fixée au 30 septembre pour permettre à chaque collègue concerné de prendre le temps nécessaire pour se positionner.

Le nouveau contrat fera apparaître tous les contrats précédents repris pour le calcul du reclassement.

-AGATTE

Le premier comité de suivi est fixé au lundi 16 septembre. A ce jour, 27 personnels sont dans AGATTE, 250 repérés vont y être intégrées et 12 personnels repérés comme non intégrés (congés maladie, contractuel en cours de renouvellement...).

-Loi SAUVADET

On nous indique que le comité de suivi va être mis en place mais sans pouvoir en préciser la date.

Sur les 41 emplois ITRF, il faut noter que 16 concours sont déjà infructueux. Il n'y a pas encore d'information sur les concours de bibliothèque. En ce qui concerne les 4 de l'AENES deux sont infructueux faute de candidats.

Les organisations syndicales font remarquer que les emplois ont été ouverts trop tardivement. Les collègues se sont positionnés sur les concours rectoraux, ouverts plus tôt, et n'avaient pas le droit de participer à plus d'un concours.

Un élu UNSA s'interroge sur la qualité du fléchage des postes mis à concours.

Le référent UL pour ces concours Sauvadet est Mme Sophie MARIE.

-Statut de l' élu

Des groupes de travail sur le statut de l' élu et les locaux syndicaux vont être mis en place. Le ministère a envoyé fin juillet une circulaire sur le statut des membres du CHSCT. Le président indique qu'il pourrait être envisagé de l'utiliser comme base de travail.

-Bilan Social

Le bilan social sera présenté au prochain CT. Il pourrait être analysé en deux fois.

Vos élus UNSA au CT

Florence BOUCHET-MONNERET, Agathe HAZOTTE, Emmanuel MAUJEAN, Nicolas POURKAT, Sandra QUERRY, Xavier ROUX, Franck SAULNIER, Muriel SCHLATTER, Valérie Saint DIZIER, Lionel VERNEX-LOSET.